

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_064

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AVENANT DE TRAVAUX N°2 –
MAISON DU PARC ET DE L'OTI –
MISSION SPS**

Date de la convocation : 18 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.

Par marché accepté le 24 décembre 2018, il a été confié à APAVE SUD RHÔNE-ALPES SAS une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs relative aux travaux de construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du Siège de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, pour un montant forfaitaire de rémunération de 13 370,00 € HT soit 16 044,00 € TTC.

CONSIDÉRANT une première prolongation de délai de chantier de l'opération de 8 mois supplémentaires au délai initialement prévu de 16 mois acté par délibération n° 23_199 du conseil du 19 décembre 2023 par avenant n° 1,

CONSIDÉRANT la nécessité d'une deuxième prolongation de délai de chantier de l'opération de 3 mois supplémentaires,

CONSIDÉRANT que le contrat prévoyait 595,00 €/mois pour les honoraires de l'OPC.

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°2 au marché de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative aux travaux de construction de la maison du Parc et du siège de l'Office de Tourisme intercommunal et à faire procéder au règlement des honoraires de 1 785 € HT et de 2 142 € TTC (TVA 20% pour 357 €) ;

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 09/04/2025

La Présidente,
Anne LENFANT

